

BURKINA-FASO

SECRETARIAT GENERAL DU PREMIER MINISTRE



**Autorité de Régulation
de la Commande Publique**

**RAPPORT DEFINITIF SUR L'AUDIT DES MARCHES PUBLICS DE
L'EXERCICE BUDGETAIRE 2019**

**AUTORITE CONTRACTANTE : ECOLE NATIONALE DES
ENSEIGNANTS DU PRIMAIRES (ENEP)**

N° Réf : 127/19/SM/AB/ARCOP/2020

GROUPEMENT SYNEX - CMC



02 BP 8063 COTONOU BENIN

Tél : 00229 21 30 45 44/ 00229 66 26 67 75

csynex@yahoo.fr /dossyov@yahoo.fr /secretariat@synexconsulting.bj

SOMMAIRE

I.	LETTRE INTRODUCTIVE	5
II.	LETTRE D’OPINION DE L’AUDITEUR.....	7
III.	SYNTHESE DES CONSTATS ET RECOMMANDATIONS	10
3.1.	CONSTATS SUR LA MISE EN PLACE ET L’ORGANISATION DES ORGANES PENDANT LA PERIODE SOUS REVUE	10
3.2.	CONSTATS PRELIMINAIRES SUR L’EXHAUSTIVITE DES MARCHES COMMUNIQUEES ET DES DOCUMENTS ET SUR L’UTILISATION DE METHODES PEU COMPETITIVES PENDANT LA PERIODE SOUS REVUE 11	
3.2.1.	<i>Commentaire sur l’exhaustivité des marchés communiqués par l’autorité contractante</i>	11
3.2.2.	<i>Commentaire sur l’exhaustivité des documents attendus par la mission.....</i>	11
3.2.3.	<i>Commentaire sur l’utilisation des procédures peu ou non compétitives par l’autorité contractante pendant la période sous revue.....</i>	12
3.3.	CONSTATS SUR LA PASSATION ET L’EXECUTION DES MARCHES SELECTIONNES	12
3.3.1.	<i>Echantillonnage.....</i>	12
3.3.2.	<i>Phase de préparation du marché</i>	13
a-	Contrôles préliminaires d’ordre général	13
b-	Préparation du marché	13
3.3.3.	<i>Phase du déroulement de la procédure de passation.....</i>	14
a-	Respect des conditions spécifiques liées à l’AOR s’il y a lieu	14
b-	Respect des conditions spécifiques liées à l’ED (Entente Directe) s’il y a lieu.....	14
c-	Respect des conditions spécifiques liées à l’AOOA (Appel d’Offres Ouvert Accélééré) s’il y a lieu	14
d-	Respect des conditions spécifiques liées aux procédures allégées s’il y a lieu.....	14
e-	Dossier d’appel à concurrence	14
f-	Présentation des offres	14
g-	Réception des offres.....	14
h-	Ouverture des offres.....	15
i-	Evaluation des offres et attribution	15
j-	Approbation des travaux de la CAM.....	15
k-	Signature et approbation du Contrat de marché.....	15
3.3.4.	<i>Phase de l’exécution (réception et de règlement) du marché</i>	15
a-	Réception et règlement du marché.....	15
b-	Respect des conditions spécifiques de recours à l’avenant au marché initial s’il y a lieu	16
3.3.5.	<i>Commentaire sur les délais de passation et d’exécution des marchés sélectionnés au titre de la période sous revue.....</i>	16
3.4.	CONSTATS SUR LA MATERIALITE PHYSIQUE DES MARCHES SELECTIONNES	16
3.5.	CONSTATS SUR LE TRAITEMENT DES PLAINTES EVENTUELLES PAR L’AUTORITE CONTRACTANTE.....	17
IV.	ANNEXES	18

SIGLES ET ABREVIATIONS

AC : Autorité Contractante

AOOA : Appel d'Offres Ouvert Accéléré

AOO : Appel d'Offres Ouvert

AOR : Appel d'Offres Restreint

ARCOP : Autorité de Régulation de la Commande Publique

CAM : Commission d'Attribution des Marchés

CC : Consultation de Consultant

CCAG : Cahier des Charges Administratives Générales

CCAP : Cahier des Clauses Administratives Particulières

CCTP : Cahier des Clauses Techniques Particulières

DAC : Dossier d'Appel à Concurrence

DAO : Dossier d'Appel d'Offres

DC : Demande de Cotation

DCF : Demande de Cotation Formelle

DCNF : Demande de Cotation Non Formelle

DG-CMEF : Direction Générale de Contrôle des Marchés Publics et des Engagements Financiers

DMP : Direction des Marchés Publics

DPA : Demande de Proposition Allégée

DPro : Demande de Proposition

DPx : Demande de Prix

DR-CMEF : Direction Régionale de Contrôle des Marchés Publics et des Engagements Financiers

ED : Entente Directe

EDS : Entente Directe Spécifique

ISA : International Standard Audit

MI : Manifestation d'Intérêt

N/A : Non Applicable

ORD : Organe de Règlement des Différends

PI : Prestation Intellectuelle

PPM : Plan de Passation des Marchés Publics

PRM : Personne Responsable des Marchés

TDR : Termes de Référence

TTC : Toutes Taxes Comprises

LETTRE INTRODUCTIVE

I. LETTRE INTRODUCTIVE

L'échantillonnage aléatoire simple réalisé selon les TDRs par le Groupement de Cabinets a conduit à la sélection de **5 marchés publics** d'une valeur globale de **FCFA 61 050 710 sur le PPM communiqué**, en l'absence de la liste des marchés passés au titre de l'exercice 2018 par l'autorité contractante :

Eléments	Communiqués		Sélectionnés		%	%
	Volume	Montant	Volume	Montant		
Total Marché	Non disponible		5	61 050 710	-	-

Une fois l'échantillon sélectionné, nous nous sommes rapprochés de la PRM de l'Autorité contractante et avons procédé à la collecte des pièces relatives à ces marchés sélectionnés.

Nous avons ensuite apprécié la mise en place et l'organisation de la PRM et la structure en charge du contrôle à priori au titre de la période sous revue et avons procédé à la revue de conformité des procédures de passation et d'exécution des marchés publics et délégations de service public échantillonnés par rapport aux dispositions réglementaires en vigueur pendant ladite période de même que le contrôle de la matérialité physique de certains marchés choisis au hasard.

A l'issue de nos travaux, nous avons exposé lors d'une séance de restitution une synthèse des constats à l'autorité contractante pour recevoir ses observations éventuelles.

Le présent rapport a pour objet de présenter nos constats et de formuler des recommandations à travers le plan ci-après :

- Lettre d'opinion
- Synthèse des constats et recommandations
- Annexes

Fait à Ouagadougou, le 07 juin 2021



Bamidélé G. Thierry DOSSOU-YOVO
Mandataire du Groupement SYNEX-CMC
Associé Gérant SYNEX Consulting SARL

LETTRE D'OPINION

II. LETTRE D'OPINION DE L'AUDITEUR

A

Monsieur le Directeur de l'Ecole Nationale des Enseignants du Primaires (ENEP)

A

Monsieur le Secrétaire Permanent de l'Autorité de Régulation de la Commande Publique du Burkina-Faso (ARCOP)

Conformément au contrat de services n° AAI-ARCOP/03/00/02/05/00/2020/00017, nous avons procédé à l'audit des marchés publics et des délégations de service public de votre autorité contractante au titre de l'exercice budgétaire 2019.

Notre mission est de formuler à la lumière de nos vérifications un jugement motivé sur les procédures de passation et de contrôle des marchés publics et délégations de service public passés et la qualité des prestations au titre de la période sous revue, par référence aux dispositions de la réglementation nationale des marchés publics, aux directives communautaires, aux documents et standards internationaux.

Nous avons réalisé notre audit conformément aux Normes Internationales d'Audit (ISA) et aux bonnes pratiques observées au plan international en matière d'audit. Ces normes imposent de programmer et d'effectuer l'audit de manière à avoir raisonnablement l'assurance que les marchés publics de l'exercice budgétaire 2019 ont été passés de façon transparente et régulière conformément aux dispositions du code des marchés publics en vigueur.

L'audit indépendant des marchés publics consiste à examiner, par échantillonnage des marchés communiqués par l'autorité contractante, au moyen de tests de conformité vis-à-vis de la réglementation en vigueur des rapprochements et recoupements nécessaires, les éléments probants qui justifient les informations recueillies.

Nous croyons que notre audit constitue une base raisonnable pour l'expression de notre opinion.

Opinion de l'auditeur

A l'issue des contrôles, l'audit a abouti aux conclusions ci-après :

	<u>Commentaires</u>
Sur l'exhaustivité des marchés communiqués par l'autorité contractante	<i>La mission n'a relevé aucune insuffisance relative au contrôle de l'exhaustivité des marchés communiqués par l'autorité contractante au regard des documents soumis à son appréciation notamment l'état d'exécution budgétaire.</i>
Sur l'exhaustivité des documents attendus par la mission pour chaque marché	<i>Taux d'incomplétude des dossiers communiqués : 48% des pièces demandées (cf. détail au point 3.2.2)</i>
Sur l'utilisation des méthodes peu ou non compétitives sur la période	Limitations

	<u>Commentaires</u>
Sur régularité de la mise en place et de l'organisation des organes (1)	« 10 irrégularités par rapport au code des marchés public »
Sur la conformité des procédures de passation et d'exécution des marchés sélectionnés	« 07 cas de non-conformité de procédures de passation et d'exécution ont été relevés».
Sur le contrôle de la matérialité physique des marchés sélectionnés	La mission n'a pas relevé d'anomalies sur la matérialité physique du marché n°1 de fournitures consommables.
Sur le respect des délais	Le contrôle sur les délais a révélé le non-respect de 04 délais. (cf. point 3.3.5).Par ailleurs, la mission est limitée dans l'appréciation des autres délais du fait de l'absence des pièces (bordereaux de transmission) et/ou de la date certaine de transmission des courriers.

(1) La mise en place et le fonctionnement de la CRAM et de la SCT ont été présentés de façon individuelle dans la revue de conformité de la procédure inhérente à chaque marché.

Fait à Ouagadougou, le 07 juin 2021



Bamidélé G. Thierry DOSSOU-YOVO
Mandataire du Groupement SYNEX-CMC
Associé Gérant SYNEX Consulting SARL

SYNTHESE DES CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

III. SYNTHÈSE DES CONSTATS ET RECOMMANDATIONS

Les principaux constats qui découlent de la revue des marchés sélectionnés seront présentés en quatre (04) points principaux à savoir :

- La mise en place et l'organisation des organes pendant la période sous revue ;
- Les procédures de passation et d'exécution des marchés publics ;
- L'exécution des marchés publics (contrôle sur pièces) ;
- La matérialité physique (contrôle in situ).

3.1. CONSTATS SUR LA MISE EN PLACE ET L'ORGANISATION DES ORGANES PENDANT LA PÉRIODE SOUS REVUE

3.1.1. Mise en place de la PRM

R1 à R3

Observation

PRM désignée ne disposant pas des qualifications et compétences requises.

Recommandation

La mission recommande de procéder à la désignation de la PRM conformément aux dispositions en vigueur.

3.1.2. Organisation de la PRM

R4 à R10

Observations sur la PRM

- ✓ Par rapport à l'archivage de la documentation relative aux marchés passés (art 9 du décret 2017_0049/PRES/PM/MINEFID) arrêté 2017_390/MINEFID/CAB portant procédures d'archivage des documents, la mission a relevé les anomalies ci-après :
 - L'utilisation de sous chemises comme outil de rangement ne paraît efficace aussi bien pour le rangement que la conservation des documents. En effet, celles-ci ne peuvent contenir certaines pièces volumineuses liées à la passation telles que les DAC, les offres de soumissionnaires, etc.
 - Absence d'une liste récapitulative des documents liés à chaque procédure sur chaque dossier.
- ✓ Absence de codification sur les boîtes de rangement des documents de marchés publics.
- ✓ Absence d'un système d'archivage électronique.
- ✓ Sur l'existence d'un guide de procédures sur la passation des marchés, l'autorité contractante utilise comme guide le code des marchés publics. Celle-ci gagnerait en principe à élaborer un outil de gestion de la commande publique qui tient compte des spécificités organisationnelles ou structurelles du CR tout en se basant sur les dispositions du code des marchés publics.
- ✓ Sur l'existence d'un système de suivi (la tenue d'un fichier de marchés, des PVs de réunions et les registres pendant la période sous revue), la mission a noté l'existence d'un registre destiné à l'enregistrement des plis des soumissionnaires pour certains marchés de la période sous revue. Par ailleurs, certaines offres des marchés passés (entente directe et consultation de consultant) ne sont pas inscrites dans ledit registre. Cette situation n'est pas de nature à garantir une transparence totale dans les procédures de passation des marchés.

- ✓ Sur l'établissement et la transmission de l'état d'exécution du plan annuel à l'ARCOP (article 2 de l'arrêté 2017_393), la mission n'a pas eu connaissance de l'élaboration et de la transmission de l'état d'exécution annuel du PPM au titre de l'exercice sous revue.
- ✓ Non élaboration des statistiques sur les marchés publics au titre de l'exercice sous revue (art 9 du décret 2017_0049/PRES/PM/MINEFID).

Recommandations

Conformément aux dispositions en vigueur, nous recommandons à l'autorité contractante de veiller à:

- l'archivage des dossiers de marchés passés ;
- la mise en place d'un manuel de procédures sur la passation des marchés de l'autorité contractante ou à défaut, l'utilisation du guide de l'Autorité Contractante de l'ARCOP ;
- L'élaboration de statistiques sur les marchés passés et exécutés ;
- la tenue respective d'un fichier de marchés donnant des renseignements sur chaque marché depuis la passation jusqu'à la réception définitive, des PVs de réunions des organes et l'enregistrement de toutes les offres dans le registre côté, paraphé ;
- l'établissement et la transmission de l'état d'exécution du plan annuel à l'ARCOP.

3.2.CONSTATS PRELIMINAIRES SUR L'EXHAUSTIVITE DES MARCHES COMMUNIQUEES ET DES DOCUMENTS ET SUR L'UTILISATION DE METHODES PEU COMPETITIVES PENDANT LA PERIODE SOUS REVUE

3.2.1. Commentaire sur l'exhaustivité des marchés communiqués par l'autorité contractante

Limitations

3.2.2. Commentaire sur l'exhaustivité des documents attendus par la mission

Observations

Le démarrage des travaux auprès de l'Autorité contractante a été marqué par la collecte de divers documents relatifs à la procédure de passation et d'exécution des marchés publics sélectionnés à la suite d'une liste de pièces communiquée.

Cette collecte se traduit par un **taux d'incomplétude de 48%** dont les résultats détaillés sont présentés en annexe 2. Ce taux s'explique en résumé par l'inexistence ou l'indisponibilité des documents ci-après :

Pièces d'ordre général

- Balances des comptes ainsi que le grand livre définitif des comptes de l'exercice et correspondants aux états financiers approuvés par les organes délibérants, journal d'opération.

Pièces spécifiques à chaque marché

- Lettres de transmission ou bordereaux d'envoi du DAC à la Direction générale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers (DG-CMEF) (marchés 5 et 1) ;
- Avis de conformité et/ou de rejet de la DG-CMEF ou du PTF sur le DAC (N/A pour les procédures allégées) (marchés 5 et 1) ;
- Courriers déchargés des convocations avec les membres et observateurs (marchés 5 ; 3 et 4) ;
- Déclaration d'impartialité signée par les membres des commissions (CAM & SCT) (marchés 5 et 4) ;

- Registre d'enregistrement des plis ou liste d'émargement des déposants des plis (marchés 3 et 4) ;
- Acte de désignation des membres de la SCT (marché 3) ;
- Avis des observateurs sur les travaux d'ouverture et de délibération de la CAM transmis à l'autorité chargée de l'approbation des travaux (marché 4) ;
- Lettres de transmission ou bordereaux d'envoi des résultats des travaux de la Commission d'attribution des marchés (CAM) à la Direction générale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers (DG-CMEF) (marchés 3 et 4) ;
- Courrier de notification/Bordereau d'envoi du contrat au titulaire pour enregistrement (marchés 3 et 4) ;
- Ordre de commandes pour les marchés à commandes et de clientèle (marchés 3 et 4) ;
- Lettres de demande de réception adressées par le titulaire à l'AC (marchés 2 ; 3 et 4) ;
- Preuve de transmission des rapports de pré-réception provisoire/définitive technique au maître d'ouvrage par le Service chargé du contrôle technique pour les marchés de travaux ou d'équipements (marchés 3 et 4) ;
- Réponse à la demande de réception définitive à l'entrepreneur (marchés 3 et 4) ;
- Attestations de service fait ou bordereaux de livraison (marchés 3 et 4) ;
- Demandes de paiement (avance, décomptes, attachements ou factures définitives) et les preuves de paiement (remises de chèques, virements) (1 ;2 ;5) ;
- Requête d'avis et l'avis de conformité/de rejet de la D-CMEF (marché 2) ;
- Autorisation de l'autorité compétente (marché 3) ;
- Décharges des Lettres d'invitation à soumissionner pour les consultations restreintes (1 ;3 ;4) ;
- Demandes d'autorisation pour les avenants et les avis d'autorisations de la DG-CMEF (marchés 3 et 4) ;
- Rapport d'étude de faisabilité couvrant les aspects techniques, financiers, environnementaux, sociétaux préalables à la réalisation des travaux (marchés 3 et 4) ;
- PV de réunion de chantier (marchés 3 et 4) ;
- Rapport de supervision et de contrôle du service technique ou du bureau de contrôle (3) ;
- Guide de procédures sur la gestion de la comptabilité matières (marchés 3 et 4).

Recommandation

Nous recommandons à l'autorité contractante de veiller à l'archivage des dossiers de marchés conformément à la réglementation en vigueur.

3.2.3. Commentaire sur l'utilisation des procédures peu ou non compétitives par l'autorité contractante pendant la période sous revue

Limitations. Pas de liste des marchés passés au titre de l'exercice sous revue par l'autorité contractante.

3.3. CONSTATS SUR LA PASSATION ET L'EXECUTION DES MARCHES SELECTIONNES

3.3.1. Echantillonnage

Sur la base des TDRs de la mission, les résultats de l'échantillonnage des marchés à auditer pour le compte de la gestion budgétaire sous revue se présentent comme suit :

Procédures	Nombre de marchés	Montant des marchés
DPX	2	39 099 557
DCF	3	21 951 053
Total sélectionné	5	61 050 710
Total communiqué	Limitations.	Limitations.
%	Limitations.	Limitations.

Nos contrôles sur la passation et l'exécution des marchés portent donc sur **cinq (05) marchés** d'une valeur globale de **FCFA 61 050 710**.

Le détail des marchés communiqués et sélectionnés est présenté en annexe 1.

Les anomalies observées aux différentes phases de préparation, de déroulement de la passation à l'attribution et de l'exécution physique des marchés sélectionnés sont résumées dans les paragraphes suivants.

3.3.2. Phase de préparation du marché

a- Contrôles préliminaires d'ordre général

R1 à R8

Observations d'ordre général

La mission a relevé les insuffisances ci-après :

- Besoins non formellement exprimés par les services bénéficiaires lors de l'élaboration du PPM (article 5 de l'arrêté 2017_393). En effet, la mission n'a pas reçu les fiches d'expression de besoins relatives aux travaux d'élaboration du PPM ;
- Absence de l'approbation de l'autorité compétente (organe délibérant/ordonnateur du budget).
- Absence de l'avis du comité chargé de l'examen du PPM 2018 (article 18 de l'arrêté 2017_393).

Recommandations

Nous recommandons à l'autorité contractante de veiller à l'avenir à :

- Recueillir de façon formelle l'expression des besoins auprès des services et directions lors de l'élaboration du PPM ;
- Obtenir l'avis du comité chargé de l'examen du PPM puis l'approbation de l'autorité compétente avant sa publication.

b- Préparation du marché

R9 à R11

Les diligences effectuées sur les documents d'ordre général et relatives à la programmation des marchés exécutés notamment le PPM et les dossiers de marchés n'ont pas révélé d'anomalie.

3.3.3. Phase du déroulement de la procédure de passation

a- Respect des conditions spécifiques liées à l'AOR s'il y a lieu

R12 à R16

Non applicable

b- Respect des conditions spécifiques liées à l'ED (Entente Directe) s'il y a lieu

R17 à R21

Non applicable.

c- Respect des conditions spécifiques liées à l'AOOA (Appel d'Offres Ouvert Accéléré) s'il y a lieu

R22 à R23

Non applicable.

d- Respect des conditions spécifiques liées aux procédures allégées s'il y a lieu

R24 à R33

La mission n'a relevé aucune insuffisance à cette étape de la passation du marché.

e- Dossier d'appel à concurrence

R36 à R46

La mission n'a relevé aucune insuffisance au regard des documents soumis notamment les copies des dossiers d'appel à concurrence et les dossiers types prévus par l'ARCOP.

f- Présentation des offres

R49 à R53

La mission n'a relevé aucune anomalie au regard des documents soumis à son appréciation notamment les offres des marchés passés.

g- Réception des offres

R54 à R56

Observations d'ordre général

La mission a relevé :

- L'absence de mention des informations liées à toute procédure de passation dans un document (registre ou liste émargée des offres réceptionnées) permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception des offres (Art 94 du décret 2017_049). (marché : N°ENEP-BD/09/03/02/00/2019-00039) ;
- Le manque de garantie de la confidentialité lors de la réception des offres (Art 94 du décret 2017_049) (marché : n°5).

Recommandation

La mission recommande à l'Autorité contractante de :

- mentionner les informations liées à toute procédure de passation dans un document (registre ou liste émarginée des offres réceptionnées) permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de réception des offres conformément aux dispositions en vigueur.
- Prendre des dispositions appropriées pour la sécurité des offres et des informations relatives à leur dépôt.

h- Ouverture des offres

R57 à R70

Observation d'ordre spécifique

La mission a relevé la non mention de la lecture à haute voix et en seul temps des offres techniques et des offres financières en relevant la date et l'heure de dépôt de chaque plis, le nom de chaque soumissionnaire, le montant de chaque offre et le cas échéant le montant de chaque variante, des rabais proposés (art 98 du décret 2017_0049/PRES/PM/MINEFID) (marché n°5).

Recommandation :

En application du principe de la transparence des procédures, nous recommandons à l'autorité contractante de veiller à élaborer le procès-verbal d'ouverture des plis et les listes de présence de la séance d'ouverture conformément aux dispositions réglementaires.

i- Evaluation des offres et attribution

R71 à R91

L'évaluation des offres et l'attribution du marché sont conduites sans qu'aucune anomalie, au regard des documents soumis à son appréciation notamment les offres des marchés passés, n'ait été constatée.

j- Approbation des travaux de la CAM

R92

La mission n'a relevé aucune insuffisance au regard des PV de délibération des marchés soumis à son appréciation.

k- Signature et approbation du Contrat de marché

R93 à R100

Le marché comprend les mentions obligatoires et les annexes requises. Sa signature et son approbation sont conduites suivant les dispositions réglementaires.

3.3.4. Phase de l'exécution (réception et de règlement) du marché

a- Réception et règlement du marché

R101 à R121

La mission n'a relevé aucune insuffisance au regard des documents soumis à son appréciation notamment les PV/ bordereaux de réception et les preuves de paiement des marchés.

b- Respect des conditions spécifiques de recours à l'avenant au marché initial s'il y a lieu

R122 à R125

Non applicable. Pas d'avenant dans la liste des marchés.

3.3.5. Commentaire sur les délais de passation et d'exécution des marchés sélectionnés au titre de la période sous revue

Observations d'ordre spécifique

La mission a relevé le non-respect des délais au niveau des différentes étapes de passation et d'exécution des marchés audités conformément aux dispositions en vigueur. Il s'agit des délais ci-après :

- Délai de délibération du comité chargé de l'examen du PPM (norme : 10 jours ; délai effectif : 25 jours).
- Délai pris par le gestionnaire de crédits pour l'élaboration projet de contrat et sa transmission au titulaire pour signature à compter de la date d'expiration du délai de recours, à partir du 3ème jour après la première publication des résultats si absence de recours (norme : 10 jours ; délai effectif : 16 jours pour le marché N°2019-06/MENAPLN/SG/ENEP-BD/DG/PRM).
- Délai pour la notification de l'attribution du marché au soumissionnaire retenu après l'expiration des délais de recours, 3 jours après la première publication des résultats si absence de recours (norme : 3 jours ; délai effectif : 8 jours pour le marché N°2019-06/MENAPLN/SG/ENEP-BD/DG/PRM et 4 jours pour le marché ENEP-BD/09/01/02/00/2019-00030).

Par ailleurs, la mission est limitée dans l'appréciation des autres délais du fait de l'absence des pièces (bordereaux de transmission) et/ou de la date certaine de transmission des courriers.

Recommandations

La mission recommande à l'autorité contractante de veiller au respect strict des délais au niveau des différentes étapes de passation et d'exécution des marchés conformément aux dispositions en vigueur. Aussi, recommandons-nous à l'AC de mettre en place un cahier de transmission pour enregistrer les échanges de courriers entre elle et les parties prenantes de la procédure.

3.4.CONSTATS SUR LA MATERIALITE PHYSIQUE DES MARCHES SELECTIONNES

Nos constats sur la matérialité physique portent sur le marché ci-après sélectionné de façon aléatoire :

Type de marché	Objet du marché	Montant du marché TTC	RP (1)	RD (2)
Travaux	Construction d'infrastructures marchandes (N°2019-06/MENAPLN/SG/ENEP-BD/DG/PRM)	26 950 657	Oui	oui

- (1) Réception Provisoire à la date de la revue (oui/non)
- (2) Réception Définitive à la date de la revue (oui/non)

La mission n'a pas relevé d'anomalies sur la matérialité physique du marché.

3.5.CONSTATS SUR LE TRAITEMENT DES PLAINTES EVENTUELLES PAR L'AUTORITE CONTRACTANTE

Aucun document relatif à un recours de passation ou d'exécution du marché n'a été soumis à son appréciation.

IV. ANNEXES

- *Liste des marchés communiqués et Echantillon des marchés sélectionnés respectivement pour l'audit de conformité et pour le contrôle de la matérialité physique (annexe 1)*
- *Tableau statistique sur les pièces demandées par la mission et celles communiquées par l'autorité contractante_ Tableau d'incomplétude (annexe 2)*
- *Fiche d'audit sur la matérialité physique des marchés et Vues photographiques (annexe 3)*
- *Liste des personnes rencontrées (annexe 4)*

Annexe 1 : Liste des marchés communiqués et Echantillon des marchés sélectionnés respectivement pour l'audit de conformité et le contrôle de la matérialité physique

Listes des marchés communiqués (Non disponible)

Liste des marchés sélectionnés

N°	Immatriculation du marché	Date d'approbation du marché	Objet du marché	Mode de passation	Source de financement	N°IFU du Titulaire	Nom du titulaire	Montant F CFA	Etat d'exécution du marché
1	ENEP-BD/09/01/02/00/2019-00030	18/06/2019	Acquisition de matériel informatique (ordinateur de bureau; portable; onduleur; imprimante)	Demande de Prix	Budget ENEPP Bobo 2019	00052378Y	BM TECHNOLOGIES	12 149 000	Exécuté
2	ENEP-BD/09/01/04/00/2019-00006	16/04/2019	Acquisition de logiciel de gestion budgétaire	Demande de cotation	Budget ENEPP Bobo 2019	00083012 J	GLOBAL ELECTRIK SYSTEM	4 720 000	Exécuté
3	ENEP-BD/09/03/04/00/2019-00025	27/05/2019	Lot 1: Réfection de bâtiments à usage de logement (DAF)	Demande de cotation	Budget ENEPP Bobo 2019	00116560 G	AFRICA CONSTRUCTION SARL	9 248 631	Exécuté
4	DDC N°2019-21/MENAPLN/SG/ENEP-BD/DG/PRM du 5/04/2019	28/06/2019	Lot 2: réfection des chambres d'hébergement(chambres ventilées et les anciennes chambres climatisées)	Demande de cotation	Budget ENEPP Bobo 2019		WEND-POUIRE SERVICES	7 982 422	Exécuté
5	DDPX N°2019-06/MENAPLN/SG/ENEP-BD/DG/PRM	30/09/2019	Construction d'infrastructures marchandes	Demande de Prix	Budget ENEPP Bobo 2019		SCPPB	26 950 657	Exécuté

**Annexe 2 : Tableau statistique sur les pièces demandées et communiquées _ Tableau
d'incomplétude**

N°	Pièces attendues par marché	Nbre de pièces reçues					Total obtenu (b)	Total attendu (a)	% d'incom - plétude (1-b/a)
		N° 05	N° 01	N° 02	N° 03	N° 04			
	N° dans l'échantillon=====>								
Pièces d'ordre général									
1	Budgets approuvés et exécutés conformément à la loi et de toutes les annexes aux états financiers telles que prévues par le SYSCOA						1	1	0%
2	Balances des comptes ainsi que le grand livre définitif des comptes de l'exercice et correspondants aux états financiers approuvés par les organes délibérants, journal d'opération (gestion en régie) s'il y a lieu						0	1	100%
3	Comptes administratifs et de gestion pour les collectivités locales						1	1	0%
4	Agrément du maître d'ouvrage délégué, son manuel de procédures et la lettre de validation du manuel de procédures						1	1	0%
5	Plan de passation des marchés exercé sous revue						1	1	0%
6	Avis général de passation des marchés au titre de la gestion sous revue						1	1	0%
7	Preuve de publication de l'avis général de passation dans la revue des marchés et sur le site de l'organe de contrôle a priori						1	1	0%
8	Rapport de délibération du comité chargé de l'examen du projet de PPM						1	1	0%
9	Acte d'approbation du projet de PPM par l'ordonnateur du budget						1	1	0%
	SOUS TOTAL =====>						8	9	11%
Pièces spécifiques à chaque marché									
10	Dossier d'appel à concurrence (DAC) et éventuellement ses additifs ou modificatifs / Cahier de charges pour les ED sans mise en concurrence	1	1	0	1	1	4	5	20%
11	Lettres de transmission ou bordereaux d'envoi du DAC à la Direction générale du contrôle des marchés publics et des engagements financiers (DG-CMEF) s'il y a lieu ou par les PTFs en cas de financement extérieur (N/A pour les procédures allégées)	0	0	N/A	N/A	N/A	0	2	100%
12	Avis de conformité et/ou de rejet de la DG-CMEF ou du PTF sur le DAC (N/A pour les procédures allégées)	0	0	N/A	N/A	N/A	0	2	100%
13	Avis d'appel à concurrence, son additif et/ou son avis de reports éventuels ;	1	N/A	N/A	1	1	3	3	0%
14	Preuve de publication de l'avis d'appel à concurrence, son additif et/ou son avis de reports éventuels (N/A pour les procédures allégées)	1	N/A	N/A	N/A	N/A	1	1	0%
15	Avis de convocation des membres de la CAM (N/A pour la DC)	1	N/A	N/A	N/A	1	2	2	0%

N°	Pièces attendues par marché	Nbre de pièces reçues					Total obtenu (b)	Total attendu (a)	% d'incom - plétude (1-b/a)
		N° 05	N° 01	N° 02	N° 03	N° 04			
	N° dans l'échantillon=====>								
29	Courrier de notification à l'attributaire provisoire ou d'invitation à la négociation pour les PI	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
30	Preuve de publication des résultats provisoires de l'évaluation technique pour les PI	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
31	Preuve de transmission des offres financières des soumissionnaires non retenus ou Enveloppes non ouvertes des soumissionnaires écartés pour les PI	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
32	Preuves de l'invitation des soumissionnaires présélectionnés à l'ouverture des offres financières pour les PI	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
33	Preuve de publication des résultats des offres financières pour les PI dans la revue des marchés et sur le site de l'organe de contrôle	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
34	Courriers de demande des motifs de rejets par le soumissionnaire non retenu s'il y a lieu	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
35	Réponse de l'autorité contractante aux courriers de demande des motifs de rejets s'il y a lieu	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
36	Procès-verbal de négociation pour les PI	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
37	Avis de la DG-CMEF sur le projet de contrat sauf pour les MOD	N/A	1	1	N/A	N/A	2	2	0%
38	Courrier de notification/Bordereau d'envoi du contrat au titulaire pour enregistrement	N/A	N/A	N/A	0	0	0	2	100%
39	Contrat signé, immatriculé, approuvé et enregistré (et toute explication sur les écarts entre le contrat signé, l'offre retenue et les dispositions du dossier d'appel d'offres)	1	1	1	1	1	5	5	0%
40	Ordre de service (démarrage, suspension, reprise, etc.)	1	1	0	1	1	4	5	20%

N°	Pièces attendues par marché	Nbre de pièces reçues					Total obtenu (b)	Total attendu (a)	% d'incom - plétude (1-b/a)
		N° 05	N° 01	N° 02	N° 03	N° 04			
	N° dans l'échantillon=====>								
									%
41	Bon de commandes pour les marchés à commandes et de clientèle	N/A	1	N/A	0	0	1	3	67%
42	Eventuels avenants au contrat	N/A	N/A	N/A	0	1	1	2	50%
43	Lettres de demande de réception adressées par le titulaire à l'AC	N/A	N/A	0	0	0	0	3	100%
44	PV de réception (pré-réception technique, provisoire et définitive)	1	1	1	1	1	5	5	0%
45	Preuve de transmission des rapports de pré-réception provisoire/définitive technique au maître d'ouvrage par le Service chargé du contrôle technique pour les marchés de travaux ou d'équipements	N/A	N/A	N/A	0	0	0	2	100%
46	Réponse à la demande de réception définitive à l'entrepreneur	N/A	N/A	N/A	0	0	0	2	100%
47	Attestations de service fait ou bordereaux de livraison	N/A	N/A	N/A	0	0	0	2	100%
48	Rapports (livrables) validés pour les PI ainsi que les rapports de validation	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
49	Demandes de paiement (avance, décomptes, attachements ou factures définitives) et les preuves de paiement (remises de chèques, virements)	0	0	0	N/A	N/A	0	3	100%
50	Reçus de demande de liquidation, les factures définitives ou tout registre d'enregistrement des demandes de paiement	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
51	Etat de liquidation des pénalités de retard	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
52	Caution de l'avance de démarrage	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
53	Caution de bonne exécution	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	0%

N°	Pièces attendues par marché	Nbre de pièces reçues					Total obtenu (b)	Total attendu (a)	% d'incomplétude (1-b/a)
		N° 05	N° 01	N° 02	N° 03	N° 04			
	N° dans l'échantillon=====>								
54	Preuve de remboursement de la caution de bonne exécution si réception définitive	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
SOUS TOTAL =====>		14	9	6	8	12	49	84	42%
Pièces complémentaires relatives aux procédures exceptionnelles (Urgence, allégée)									
55	Requête d'avis et l'avis de conformité/de rejet de la D-CMEF (entente directe, appel d'offres restreint ou appel d'offres accéléré)	N/A	N/A	0	N/A	N/A	0	1	100%
56	Lettre de demande d'autorisation pour l'AOR ou l'ED	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A	0	0	0%
57	Autorisation de l'autorité compétente (entente directe, appel d'offres restreint ou appel d'offres accéléré)	N/A	N/A	N/A	0	1	1	2	50%
58	Décharges des Lettres d'invitation à soumissionner pour les consultations restreintes (appel d'offres restreint, demandes de cotations et consultation de consultants)	0	0	N/A	0	0	0	4	100%
59	Lettre de notification d'attribution pour les procédures de demandes de cotations et de consultation de consultants	N/A	1	1	0	N/A	2	3	33%
60	Compte rendu du Conseil des ministres ou du Conseil de collectivité, le rapport en Conseil pour l'approbation des travaux des CAM et pour l'entente directe	N/A	N/A	N/A	0	0	0	2	100%
61	Demandes d'autorisation pour les avenants et les avis d'autorisations de la DG-CMEF	N/A	N/A	N/A	0	0	0	2	100%
SOUS TOTAL =====>		0	1	1	0	1	3	14	79%
Pièces complémentaires relatives à la matérialité physique des marchés de travaux et de fournitures									
62	Rapport d'étude de faisabilité couvrant les aspects techniques, financiers, environnementaux, sociétaux préalables à la réalisation des travaux	N/A	N/A	1	0	0	1	3	67%
63	Dossier d'exécution validé par le service compétent (Service technique, Maître d'Ouvrage)	1	N/A	1	0	0	2	4	50%
64	Plans de recollement	N/A	N/A	N/A	0	0	0	2	100%

N°	Pièces attendues par marché	Nbre de pièces reçues					Total obtenu (b)	Total attendu (a)	% d'incom - plétude (1-b/a)
		N° 05	N° 01	N° 02	N° 3	N° 4			
	N° dans l'échantillon=====>								
65	PV de réunion de chantier	N/A	N/A	N/A	0	0	0	2	100%
66	Rapport de supervision et de contrôle du service technique ou du bureau de contrôle	N/A	N/A	N/A	0	0	0	2	100%
67	Comptabilité matière (registre ou fiche de stock des matières montrant les sorties et les entrées de biens)	N/A	N/A	N/A	0	0	0	1	100%
68	Guide de procédures sur la gestion de la comptabilité matières	N/A	N/A	N/A	0	0	0	1	100%
	SOUS TOTAL =====>	1	0	2	0	0	3	15	80%
	TOTAL =====>	15	10	9	8	13	63	122	48%

Annexe 3: Fiche d'audit sur la matérialité physique et Vues photographiques pour la matérialité

Fiche d'audit sur la matérialité physique

N°	Contrôles effectués	Risque d'anomalies significatives
R1	<i>Contrôle de l'existence de certaines pièces liées à la matérialité physique</i>	La majorité des pièces nécessaires pour le constat physique est disponible
R2	<i>Réalité physique</i>	Rien à signaler
R3	<i>Conformité des prestations vis-à-vis de l'offre</i>	Rien à signaler
R4	<i>4.1. Conformité physique des prestations avec les documents liés à l'exécution</i> <i>4.2. Qualité, véracité et sincérité des documents de contrôle par rapport aux constatations physiques</i> <i>4.3. Conformité vis-à-vis des plans et cahier de charges</i> <i>4.4. Conclusion sur la Conformité de la réception, de la livraison ou de l'achèvement s'il y a lieu</i>	Rien à signaler
R5	<i>Cohérence des quantités par grande rubrique et par sondage</i>	Rien à signaler
R6	<i>Existence de malfaçons éventuelles et leur mise à jour/correction</i>	Rien à signaler
R7	<i>Existence de dangers environnementaux et sociaux futurs pouvant découler des travaux</i>	Rien à signaler
R8	<i>Concordance entre le niveau d'exécution physique et les décaissements en cas de non achèvement des travaux à la date de l'audit</i>	Rien à signaler
R9	<i>Existence d'un Avenant au marché initial</i>	Non applicable

Vues photographiques



Annexe 4: Liste des personnes rencontrées





SYNEX-CMC

LISTE DE PRESENCE DE LA SEANCE DE RESTITUTION

Objet : Mission d'audit des marchés publics au titre des exercices 2018 & 2019

Nom de l'autorité contractante : Ecole Nationale des Enseignants du Primaire (ENEP-BOBO)

Date : 18/12/2020

N°	NOMS ET PRENOMS	STRUCTURE	TITRE	CONTACTS ET EMAILS	EMARGEMENT
1	SAGNON Siélé Moumouni	Groupe SYNEX	Auditeur comptable	<i>Sagnonmoumouni03@gmail.com</i> 76-66-35-37/71-45-95-13	
2	BAZIE A. Moumouni	Groupe SYNEX	Auditeur comptable	<i>azizie.bazie55@gmail.com</i> 71805674/64 953540	
3	DAH Lévis	ENEP-BOBO	PRM	<i>dahlevis@gmail.com</i> 71 31 82 45 / 54 65 37 02	
4	SAMBORE Soumayila	ENEP-BOBO	DAF	<i>soumayilax@ yahoo.fr</i> <i>soumayilax@gmail.com</i>	
5					
6					
7					